

## MACRON ET LE GOUVERNEMENT NOUS ATTAQUENT TOUTES ET TOUS

Grâce aux mobilisations de décembre 2019 et janvier 2020, E. Macron n'a pas pu aller au bout de sa réforme des retraites visant à la mise en place d'un système à point. Il n'abandonne pas et revient avec une réforme paramétrique mais dont la finalité reste identique pour les travailleuses : travailler plus pour gagner moins...

**Comme en 2019, il n'y a pas d'urgence à réformer.** le gouvernement ne peut toujours pas défendre une réforme en expliquant qu'elle viendrait sauver un système en déficit car comme en 2019, il n'y a pas de problématique de financement à court et moyen terme selon toutes les projections existantes du Conseil d'orientation des retraites (COR). Le système de retraite n'est pas déficitaire et a même montré toute sa solidité à travers la crise du Covid-19, durant laquelle il n'y a eu aucune baisse de pension. Il n'y a donc aucune urgence à réformer – sauf pour améliorer les droits des actuel·les et futures retraité·es sur la base des propositions CGT.

**Comme en 2019, l'objectif de cette réforme est simple : travailler toujours plus pour un niveau**

**de pension en constante baisse.** En 2019, le projet de système de retraite à points allait amener progressivement chaque salarié·e à reculer son départ à la retraite à 64, 65, 66 ans... la réforme actuelle, qui rentrerait en vigueur dès l'été 2023 selon E. Macron, imposerait de la même manière un report progressif de l'âge de départ à la retraite jusqu'à 65 ans (génération 1969).

Génération	Âge de départ
1961	62 ans et 4 mois
1962	62 ans et 8 mois
1963	63 ans
1964	63 ans et 4 mois
1965	63 ans et 8 mois
1966	64 ans
1967	64 ans et 4 mois
1968	64 ans et 8 mois
1969	65 ans

### REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE :

- c'est allonger la période de précarité comprise actuellement entre 58 et 62 ans durant laquelle 20 % des travailleuses sont exclu·es de l'emploi (chômage de longue durée, invalidité...);
- c'est augmenter le nombre de personnes au chômage, malades, invalides... et déplacer les besoins en financement de la retraite vers ces autres risques (pour un euro en moins lié à la réforme, cela fait 50 centimes en plus sur les autres risques);
- c'est diminuer les chances d'arriver à la retraite en bonne santé;
- c'est, pour un grand nombre de travailleuses, la perspective de travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions, avec un impact sur leur santé en tant que salarié·es et futures retraité·es;
- c'est la remise en question du principe que la retraite est un deuxième temps de la vie. Les travailleuses ont participé à la production, à

la richesse du pays et ont droit à cette nouvelle période de leur vie. Ce n'est pas parce qu'elles et ils ne produisent plus qu'elles et ils ne sont plus utiles. Elles et ils participent à des associations, consomment... servent donc la société.

- c'est l'assurance d'avoir une retraite plus courte!

**Comme en 2019 avec le système à points, le recul progressif de l'âge départ à la retraite aurait pour conséquence une baisse des pensions** en poussant de plus en plus de salarié-es à partir sans avoir une carrière complète (quarante-trois ans de cotisation) ni une pension à taux plein. **Cette réforme, comme la précédente, ouvre la retraite aux systèmes par capitalisation** reconnus inégalitaires, coûteux et à risques.

**Comme en 2019 avec le système à point, cette réforme est une remise en cause des départs anticipés dans le cadre de la pénibilité en particulier.**

Pour le gouvernement, peu importe la pénibilité du métier, l'usure professionnelle et leurs conséquences sur l'espérance de vie des travailleur-ses, il faut à tout prix que tout le monde parte le plus tard possible à la retraite. C'est une des principales raisons de l'acharnement de ce gouvernement comme du précédent à faire disparaître les régimes spéciaux dont le système de retraite vient compenser

la pénibilité des métiers par des départs anticipés. Pour le gouvernement, la réponse à la pénibilité reste le compte de prévention professionnelle (C2P) qui, comme son nom l'indique, n'est pas dédié à la retraite. Il s'agit d'un compte qui individualise les droits des salarié-es avec comme premier objectif le reclassement professionnel et non des départs anticipés. Très peu de salarié-es en bénéficient car les critères de pénibilité pour ouvrir un compte sont excessivement réduits. Par exemple, la maintenance de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques ne sont pas considérés comme des critères de pénibilités qui permettent d'ouvrir un compte!

**Comme en 2019, il y a danger pour les éléments de solidarité,** c'est-à-dire les périodes d'aléas de la vie ou d'inactivités subies (maladie, maternité, invalidité, chômage) qui sont prises en compte dans le système de retraite actuel. Sous couvert de créer de nouveaux droits qui ne sont pas, à ce jour, définis par le gouvernement, la réforme remettrait en question par exemple la majoration de durée d'assurance (MDA) qui permet d'acquérir huit trimestres par enfant, ce qui a un impact considérable pour la carrière – en particulier pour les femmes.

## POUR LA CGT IL FAUT SANS PLUS ATTENDRE :

- abandonner cette réforme;
- un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein;
- des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité;
- assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète;
- élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète;
- indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix;
- prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi;
- une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

**Vous ne voulez pas en rester là! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort-es.**  
**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Entreprise (nom et adresse) : \_\_\_\_\_



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 55 82 81 94, courriel : orga@cgt.fr.. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@cgt.fr](mailto:dpo@cgt.fr).